

AMAP des 3 SOL

Contrat d'engagement pour les produits du GAEC Bellis Perennis

Période de : octobre 2024 à septembre 2025

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractants :

Producteurs :

Consom'acteur

GAEC Bellis Perennis 7 La grande Noé – Valanjou 49670 Chemillé en Anjou Vincent, Méric, Hélène & Xavier 07 66 49 77 35 http://www.bellisperennis.fr/	Produits bio certifié par : Nature & Progrès et Ecocert	Nom : Tél : courriel :@.....
--	---	---

Termes du contrat :

Il est proposé de la farine de blé type 80, du pain au levain de farine de blé, petit et Grand épeautre ou graines, issus de l'Agriculture Biologique. Ainsi que du lait et des fromages et conserve de charcuterie

**Il n'y aura pas de livraison pendant 4 semaines pendant l'été 2025 (dates non arrêtées)
et à Noël, les mardis 24 et 31 décembre 2024**

Conditions :

- Concernant le pain, il est demandé au consomm'acteur de s'engager pour 1 pain minimum par semaine, de même pour le contrat lait, minimum 1 litre par semaine. Il n'y a pas d'impératif pour la farine. Merci de prévoir votre récipient lors des livraisons de farine et de lait.
- **Le paiement s'effectuera par 12 virements mensuels le 5 de chaque mois, le RIB sera fourni sur demande**
- La livraison s'effectuera le mardi de 18h30 à 19h15 au lieu dit La Chauvellerie à Chanzeaux chez les 2 Bergères
- Toute commande non retirée ne sera reportée que si le producteur est préalablement prévenu.
- Les nouveaux contrats débuteront début octobre 2024 et se termineront fin septembre 2025.
- Pour bénéficier de ce contrat tout consomm'acteur doit **être adhérent à l'AMAP des 3 SOL.**
- La cotisation est de 5€ minimum. Chaque adhérent est tenu d'assurer des permanences 2 ou 3 mardi / an.
- La résiliation du présent contrat reste possible dans des situations extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial de l'association (cf. statuts).

**Le contrat est remis en double exemplaire le samedi 8 juin 2024 de 15H à 18H
à la "soirée contrat" (1 exemplaire pour le référent, 1 exemplaire pour le consomm'acteur).**

Renseignements auprès des référents pain-farine :

Etienne CESBRON – Mirebeau 49750 RABLAY SUR LAYON / Lucie DELESTRE – Le Prieuré 49750 CHANZEUX

em.mirebeau@free.fr

Tél : 02 41 78 64 19

luciedelestre86@gmail.com

Tél : 06 25 10 17 22

FAIT à

Le 8/06/2024